



Roberto Schmidt rappelle que la bonne tenue du compte 2022 est surtout due à des recettes supplémentaires qui ne vont pas se reproduire. SACHA BITTEL/A

Pas d'opposition pour les comptes 2022

PAR JEAN-YVES.GABBUD@LENOUVELLISTE.CH

FISCALITÉ Le compte 2022 de l'Etat du Valais a été adopté à l'unanimité par le Grand Conseil. Et ces bons comptes ont permis aux députés de droite de réclamer une baisse de la pression fiscale sur les personnes physiques.

Oppositions fiscales

La cheffe du groupe PS et Gauche citoyenne, Sarah Constantin, a déjà profité de cette session parlementaire pour croiser le fer avec eux. Elle déclare que ce qui pèse sur les épaules des plus démunis des Valaisans, ce ne sont pas les impôts, mais le fait que les conseillers d'Etat, qui touchent un salaire de 300 000 francs par année, paient la même prime maladie que les employés faisant le ménage dans leurs bureaux, eux qui ne cotisent souvent même pas au deuxième pilier. L'UDC Grégory Logean rétorque que «la droite du Parlement souhaite une aug-

mentation des déductions fiscales pour les primes d'assurance maladie». La cheffe du groupe des Verts, Céline Dessimoz, se réjouit d'avoir entendu durant la semaine le ministre des finances, Roberto Schmidt, déclarer que la réforme fiscale sera modérée. Martin Kalbermatter (jaune du Haut) rappelle que, même si l'Etat risque de faire face à des baisses de recettes ces prochaines années, il pourra réaliser ses tâches grâce à des fonds fortement approvisionnés. Il espère donc avoir une bonne surprise sur le plan fiscal.

Se serrer la ceinture

Par contre, Roberto Schmidt se montre méfiant quant à l'avenir. S'il rappelle que la bonne tenue du compte 2022 est surtout due à des recettes supplémentaires qui ne vont pas se reproduire, il cite de nombreux points sur lesquels la si-

tuation va se péjorer, comme l'absence de bénéfices de la BNS ou la mise en œuvre du soutien au personnel de la santé et aux enseignants. «L'analyse de toutes les subventions a été demandée à l'Inspection des finances», annonce-t-il. L'analyse de l'efficacité des activités étatiques est aussi lancée. «Nous devons nous serrer la ceinture», conclut-il. Le chef du groupe Centre du Haut, Aron Pfammatter, espère que le Conseil d'Etat entreprendra une véritable analyse de l'efficacité du fonctionnement des services étatiques. Il regrette que le conseiller d'Etat Roberto Schmidt déclare qu'il n'est pas possible de faire des économies au niveau des charges de personnel. Selon lui, aucun chef d'entreprise ne se permettrait de tenir de tels propos. «Ces charges de personnel augmentent de manière chronique», renchérit le chef de groupe UDC Grégory Logean.

DÉMÉNAGEMENT

On pourra l'annoncer en ligne

En Valais, les déménagements pourront être annoncés par voie électronique. Le Grand Conseil a accepté un décret modifiant la loi sur le contrôle des habitants en ce sens. Le texte prévoit notamment que lorsqu'une «personne effectue son

annonce par voie électronique, la commune de départ se charge de l'envoi postal de l'acte d'origine ou du document analogue à la commune d'arrivée». Le Valais emboîte ainsi le pas de 21 autres cantons. **DM**



PROTECTION CIVILE

Elle sera entièrement cantonalisée

Par 118 voix contre 8, le Parlement a accepté la modification de la loi sur la protection civile. Les professionnels de la PC seront donc rattachés au canton et non aux communes sièges. Aussi, les six organisations régionales seront réorganisées en trois arrondissements (Haut-Valais, Valais central, Bas-Valais). Les communes devront verser au canton les contributions de remplacement qui s'élèvent à près de 116 millions de francs. Elles ont jusqu'au 31 décembre 2028 pour transférer ces fonds. Si elles manquent de liquidité et qu'elles démontrent leur «volonté d'investissement, d'entretien ou d'assainissement des abris publics de protection civile sis sur leur territoire», le délai peut être prolongé jusqu'au 31 décembre 2032. Le Parlement a largement refusé une proposition de Neo (jaunes du Haut) pour porter la date butoir à 2036. **DM**

DÉLÉGUÉE À LA DURABILITÉ

Mathias Reynard rassure l'UDC

La nomination par le Conseil d'Etat de Christel Dischinger Smith au poste de déléguée à la durabilité inquiète le député UDC Eric Jacquod. Il craint notamment que cette ancienne présidente du WWF, et toujours membre de son comité, ne freine le développement de projets hydroélectriques ou photovoltaïques dans le canton: «Il y a nécessité de s'assurer, avant sa prise de fonction effective, que la déléguée à la durabilité soit en adéquation avec les objectifs stratégiques définis.»

Le conseiller d'Etat Mathias Reynard lui répond que la mise au concours du poste a suivi le processus standard: «Tous les candidats ont été évalués selon des critères mesurables et objectifs et Christel Dischinger Smith a la plus grande adéquation avec le poste. Elle était largement en tête du processus de recrutement.» Il ajoute qu'une évaluation externe a été demandée et que l'expert mandaté l'a «recommandée de manière inconditionnelle». Quant à un risque de conflit d'intérêts, Mathias Reynard affirme qu'elle a renoncé à son activité au sein du WWF: «Je suis convaincu qu'elle fera preuve de loyauté envers son employeur, le Valais, et qu'elle respectera la stratégie du Conseil d'Etat et du Grand Conseil.» **AB**

FUSION SION-VEYSONNAZ

Le Parlement pas convaincu par Frédéric Favre



Le Grand Conseil n'est pas satisfait que le gouvernement ne traite pas avant le vote les deux recours en lien avec la fusion Sion-Veysonnaz et portant sur la campagne et le matériel de vote. Il a donc accepté par 66 voix contre 33 oppositions et 14 abstentions un postulat urgent de la centriste Patricia Meylan qui estime que le matériel envoyé ne donne pas ou pas assez de place aux opposants du projet. Pour Frédéric Favre, le traitement des deux recours doit se faire à l'aune du résultat de dimanche. Quant à la bonne tenue de la votation, Frédéric Favre et le gouvernement estime «que les mesures prises par la commune de Veysonnaz, comme le scellé des votes par correspondance en présence notamment du préfet, de la police cantonale ou d'un membre des opposants à la fusion, sont suffisantes». **NOF**

NOTAIRES

Ils pourront vivre hors canton



Les élus ont adopté la modification de la loi sur le notariat. Cette réforme règle notamment le cas de la domiciliation des notaires. Ils ne devront plus forcément habiter dans le canton, mais ils devront avoir leur domicile fiscal en Valais. A noter également que leur comptabilité sera soumise à un contrôle restreint tous les deux ans, selon certaines normes qui seront fixées dans le règlement. Une contrainte combattue par l'UDC du Haut et le Mitte Oberwallis, largement minorisé par le plénum (109 voix contre 19). **DM**